

# Apprenons à cohabiter

**Tout commence par la courtoisie : chasseurs et randonneurs se rencontrent régulièrement sur le terrain. Tout se passe généralement mieux avec un simple bonjour et avec le sourire !**

**AMIS RANDONNEURS**, vous pouvez vous renseigner des périodes de chasse auprès de la FDC 10 et sur le site [www.FDC10.org](http://www.FDC10.org) N'oubliez pas, le printemps est une période primordiale pour les espèces (naissances). Le calme est souhaitable durant cette période. Il est nécessaire de suivre les chemins balisés pour ne pas déranger la faune sauvage. Si vous trouvez de jeunes animaux, ne les approchez pas !

## Quelques recommandations

-  Privilégiez des tenues claires ou vives, le port d'un gilet fluo est fortement recommandé.
-  Respectez la signalisation temporaire (chasse en cours...)
-  N'interférez pas dans le déroulement de la chasse en cours.
-  Tenez vos chiens en laisse du 15 avril au 30 juin. Le reste de l'année, ne les laissez pas divaguer.



**AMIS CHASSEURS**, avertissez de votre présence à l'aide de panneaux placés sur le terrain qu'une chasse est en cours. Lorsque vous croisez un randonneur, ouvrez et déchargez votre arme : le contact n'en sera que plus facile.



## Quelques recommandations

-  Portez un gilet fluo en chasse du grand gibier.
-  Mettez en place une signalisation temporaire sur les principales voies d'accès et sur les itinéraires balisés (chasse en cours...)
-  Ouvrez et déchargez votre arme.
-  Tenez vos chiens afin de faciliter la discussion.
-  Respectez les circuits balisés et les chemins ouverts au public sur vos territoires de chasse.

Le balisage des circuits de randonnée est défini selon les normes suivantes :

### LES TYPES DE BALISAGE

Type de sentiers	1 GR*	2 GR* PAYS	3 PR*
Bonne direction			
Tourner à gauche			
Tourner à droite			
Mauvaise direction			

Code de Balisage  
© Fédération Française de la Randonnée Pédestre

1 Grande Randonnée / 2 Grande Randonnée de Pays / 3 Promenade & Randonnée

## Nous contacter



**COMITÉ DE L'AUBE  
DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE (FFRP)**  
63 AV PASTEUR, 10000 TROYES - Tél. 03 25 74 98 94  
comite-aube-ffrp@wanadoo.fr



### FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AUBE

Chemin de la Queue de la Pelle  
10440 LA RIVIERE DE CORPS  
Tél. 03 25 71 51 11  
Mail : fdc10@fdc10.org - www.fdc10.org  
Ouverture des bureaux : Du lundi au vendredi :  
9h à 12h - 14h à 17h (Fermés le samedi)



### L'Office national des forêts

assure la gestion durable des forêts qui lui sont confiées. Cette gestion a pour objectif de conjuguer harmonieusement dans chaque forêt **les fonctions de production de bois, de protection des milieux naturels, et d'accueil du public**. La Fédération française de randonnée pédestre et l'Office national des forêts partagent l'objectif d'organiser l'accueil et l'information des randonneurs pédestres en milieu naturel, dans le respect des autres usagers de la forêt.

38, rue Grégoire Pierre Herluison CS 70198  
10006 Troyes Cedex - Tél. 03 25 76 27 37 - ag.troyes@onf.fr



Pôle global de services pour les propriétaires forestiers privés dans l'Aube regroupant : le **SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS** qui assure la représentation des propriétaires et qui leur fournit les assurances ; le **GROUPEMENT CHAMPENOIS**, groupement de services qui leur met à disposition des ouvriers, agents, techniciens et Experts forestiers, pour mener à bien les missions en leurs forêts ; la coopérative **FORESTIERE AUBOISE**, dédiée à la biomasse forestière et aux marchés industriels des bois.

Maison de la Forêt Privée - ZAC de l'Ecluse des Marôts  
10800 SAINT-THIBAULT - Tél. : 03.25.72.33.77